

Orientation – Événements d'information sur les métiers et les formations

REGION BRETAGNE

Présentation du dispositif

La Région Bretagne accompagne l'organisation de salons, forums et autres manifestations consacrés à l'information sur les métiers, les formations et les perspectives d'emploi.

Cette aide financière vise à garantir aux publics une information gratuite, objective et accessible afin de faciliter les choix d'orientation scolaire ou professionnelle.

Le dispositif soutient les dépenses liées à l'organisation de ces événements et encourage les initiatives favorisant la découverte des parcours de formation et des opportunités professionnelles en Bretagne.

Conditions d'attribution

À qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le dispositif s'adresse aux structures qui organisent en Bretagne des salons, forums ou manifestations dédiés à l'information sur les métiers, les formations et l'orientation professionnelle.

— Critères d'éligibilité

Pour pouvoir bénéficier de cette aide financière, l'organisateur doit respecter les principes définis dans la charte qualité de la Région Bretagne.

Les événements soutenus doivent notamment :

- Être gratuits et ouverts à l'ensemble des publics ;
- Présenter de manière équilibrée les différentes voies de formation (voie scolaire, apprentissage, formation continue) et/ou offrir une information diversifiée sur les métiers ;
- Promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ainsi que la mixité des métiers.

— Thématiques éligibles

Les manifestations soutenues doivent permettre :

- D'informer sur les métiers ;
- De présenter les formations disponibles en Bretagne ;
- De faire découvrir les secteurs d'activité ;

- D'apporter des informations sur les perspectives d'emploi ;
- D'accompagner les démarches d'orientation scolaire ou professionnelle.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Cette subvention accompagne les événements qui contribuent à l'information et à l'orientation des publics.

Le dispositif vise aussi bien les jeunes en parcours scolaire que les étudiants, les demandeurs d'emploi ou les adultes engagés dans une reconversion professionnelle.

Les projets concernés peuvent prendre la forme de salons, forums ou manifestations spécialisées offrant une information complète, neutre et accessible sur les métiers, les formations et les débouchés professionnels.

— Dépenses concernées

- Les dépenses éligibles correspondent aux frais directement liés à l'organisation de la manifestation, notamment :
- Les supports de communication : brochures, affiches, invitations, site internet ;
- Les dépenses de signalétique ;
- Les frais de location de salle ;
- Les frais de gardiennage et de sécurité ;
- Les assurances ;
- Les coûts d'aménagement des espaces et des stands ;
- Les dépenses d'électricité et de sonorisation ;
- Les frais de transport de personnes ou de matériel ;
- Les matières d'œuvre nécessaires à l'événement ;
- Les frais de réception et de restauration des exposants ;
- Les prestations administratives et techniques telles que les frais de téléphone, photocopies, affranchissements, fournitures ou honoraires comptables.

Quelles sont les particularités ?

— Critères d'inéligibilité

Les projets ne respectant pas les exigences de la charte qualité régionale ne peuvent pas bénéficier du dispositif.

— Dépenses inadmissibles

Ne sont pas prises en compte :

- Les frais de fonctionnement habituels des structures organisatrices ;
- Les rémunérations et valorisations de personnel ;
- Les charges courantes de structure ;
- Les frais de réception ne concernant pas les exposants.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Il s'agit d'une subvention attribuée par la Région Bretagne afin de participer aux dépenses d'organisation de la manifestation.

Le montant de l'aide est **limité à 30 % des dépenses éligibles effectivement réalisées**.

Le montant maximum accordé varie selon la nature de l'événement :

Type de l'événement	Plafond de base	Majoration durée*	Majoration lieu**	Majoration participants***	Plafond maximum
Forum emploi-formation tout public	2000€	2000€	2000€	1000€	7000€
Forum emploi-formation tout public avec animation dédiée aux scolaires	3500€	3500€	2000€	1000€	10000€
Forum d'information scolaire	5000€	5000€	2000€	1000€	13000€

* Majoration accordée lorsque l'événement se déroule sur plusieurs jours.

** Majoration accordée lorsque l'événement se déroule dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) ou sur l'un des territoires suivants : Monts d'Arrée Communauté, Communauté de communes du Kreiz-Breizh, Roi Morvan Communauté, Communauté de communes de Haute Cornouaille, Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz, Communauté de communes Presqu'île de Crozon-Aulne maritime, Guingamp-Paimpol Agglomération, Poher Communauté, Communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay, Communauté de communes de Belle-Île-en-Mer et Redon Agglomération.

*** Majoration accordée lorsque la fréquentation de l'édition précédente dépasse 1 000 participants par jour ou, pour une première édition, lorsque la fréquentation prévisionnelle est supérieure à 1 000 participants par jour.

— Quelles sont les modalités de versement ?

Le versement de la subvention s'effectue en deux étapes :

- Une avance correspondant à 50 % de l'aide accordée ;
- Le paiement du solde après transmission et validation du bilan financier et des justificatifs demandés.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme ?

Les demandes doivent être déposées exclusivement en ligne auprès de la Région Bretagne.

— Éléments à prévoir

Le porteur de projet devra constituer un dossier dématérialisé décrivant la manifestation et permettant d'apprécier le respect des critères fixés par la Région Bretagne et sa charte qualité.

À l'issue du projet, les documents suivants devront être transmis :

- Bilan quantitatif ;
- Bilan qualitatif ;
- Compte rendu d'exécution ;
- Bilan financier.

Organisme

REGION BRETAGNE

- **Administration Régionale**
283 avenue du Général Patton
35711 RENNES CS 21101

Déposer son dossier

- https://aides.bretagne.bzh/aides/#!/crbr/connecte/F_SUB_DOPEC_MET/depot/simple

Liens

- [Action d'information sur les métiers et les formations \(hors événements\)](#)

Source et références légales

— Sources officielles

Région Bretagne – Dispositif [« Orientation – Événements d'information sur les métiers et les formations »](#).